

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le mercredi 22 septembre 2021 à 9 heures à l'Hôtel Sheraton, Avenue Ligue Arabe, 1002 Belvédère Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2020.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2020.
3. Approbation des états financiers clos le 31 décembre 2020.
4. Approbation, s'il y a lieu, des conventions règlementées.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.
6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2020.
7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2021.
8. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2021.
9. Renouvellement du mandat de 4 administrateurs
10. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
11. Pouvoir pour les formalités

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES SITEX

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL -

Projet des résolutions de la société SITEX à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 22 septembre 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO approuve la décision du conseil d'administration du 15 juin 2021 concernant le report de la réunion de ladite assemblée appelée à se statuer sur les comptes de l'exercice 2020 pour la date du 22 septembre 2021, compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle liée au COVID-19.

Cette résolution est

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2020, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité.

Cette résolution est

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux, présentés conformément au système comptable des entreprises 1997 « SCE 1997 » et du rapport général des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est

QUATRIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve les dites opérations.

Cette résolution est

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion relative à l'exercice 2020.

Cette résolution est

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de reporter à nouveau le résultat déficitaire de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat reporté 2019	(10 674 371.481)Dinars
Déficit de l'exercice 2020	(8 213 566.793) Dinars
Résultats reportés à fin 2020	(18 887 938.274) Dinars

Cette résolution est

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient la rémunération des membres du comité permanent d'audit de l'exercice 2021 à 13 500 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre les membres de ce comité.

Cette résolution est

HUITIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration des mandats des administrateurs M. Mohamed TOUZI, M. Jacques FUNES, M. Robert J. TWIST et M. Ghazi BAAZIZ, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de les renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est

NEUVIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat de commissaires aux comptes de la société FMBZ KPMG Tunisie SA, représentée par Monsieur Imed LOUKIL, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en cette même qualité Monsieur Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est

DIXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat de commissaires aux comptes du cabinet CAM et associés, représenté par Monsieur Adelaziz MAMA, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de le renouveler en cette même qualité, pour une période de trois ans, finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient les jetons de présence de l'exercice 2021 à 63 000 dinars, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir cette somme entre ses membres, ainsi qu'il avisera.

Cette résolution est

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est